

**Fiche de poste de coordonnateur d'unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) :**  
**- collège toutes options (premier et second degrés)**  
**- école TSA-TED – TSLA – TFA - TFV\* (premier degré)**

**CADRE GÉNÉRAL D'EXERCICE ET ACTIVITÉS**

L'enseignant affecté dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire :

- met en œuvre les parcours individualisés des élèves dans la classe de référence et lors des regroupements dans le dispositif ;
- coordonne les activités pédagogiques conduites au sein du dispositif dans le cadre d'un parcours de formation établi en équipe ;
- met en œuvre des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées visant à développer les compétences attendues en lien avec le projet personnalisé ;
- accompagne, pour chaque élève, la construction d'un projet professionnel, en appui sur le parcours avenir (ULIS collège) ;
- coordonne l'accompagnement des accompagnements de l'auxiliaire de vie scolaire ;
- coordonne les emplois du temps des élèves ainsi que les interventions des partenaires.

**QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES REQUISES**

- **Être professeur des écoles titulaire du CAPA-SH, du CAPPEI ou en cours de certification, correspondant à l'option du dispositif, ou professeur de collège ou lycée titulaire du 2CA-SH.**
- Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap.
- Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans le projet pédagogique du dispositif ainsi que dans chaque projet individualisé.
- Connaître les programmes et proposer l'adaptation des enseignements en référence aux objectifs du socle commun.
- Maîtriser les écrits professionnels et l'outil informatique.
- Être en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation
- De s'intégrer dans une équipe pluri catégorielle.
- Avoir les sens du travail en équipe, des capacités d'écoute, de communication, un esprit d'initiative.
- Savoir faire preuve de discrétion dans le strict respect de l'obligation de réserve professionnelle.

**SPÉCIFICITÉS DU POSTE**

L'ULIS est un dispositif collectif d'inclusion fondé sur l'alternance modulée de temps de scolarisation dans la classe de référence et de regroupements pédagogiques au sein du dispositif, associés au besoin à des périodes de découverte en milieu professionnel pour les ULIS en collège.  
Cela implique un engagement certain au service du dispositif.

\* **TSA - TED** : Troubles du spectre autistique - Troubles envahissants du Développement.

\* **TSLA** : Troubles spécifiques du Langage et des Apprentissages.

\* **TFA** : Troubles des fonctions auditives.

\* **TFV** : Troubles des fonctions visuelles.